



Politique de communication

Introduction

Dans un contexte global marqué par la complexité croissante des chaînes pharmaceutiques, la multiplicité des acteurs intervenant tout au long du cycle de vie des produits de santé, ainsi que la circulation rapide et parfois incontrôlée de l'information, la communication devient un levier stratégique majeur pour les agences de réglementation pharmaceutique. Elle joue un rôle déterminant dans la prévention des risques sanitaires, la lutte contre la désinformation et le renforcement de la confiance du public dans les systèmes de santé et de réglementation. L'Agence béninoise du Médicament et des autres produits de Santé (ABMed), en tant qu'autorité nationale de réglementation pharmaceutique, a pour mission de garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité des produits de santé mis à la disposition des populations. La présente politique de communication de l'ABMed s'inscrit dans les principes de l'OMS et les exigences de la norme ISO 9001 : 2015, et promeut une information claire, accessible, compréhensible, applicable en temps utile, pertinente et crédible.

Cette politique a pour objectifs de :

- Assurer la transparence des décisions réglementaires et administratives.
- Accroître son impact sur la protection de la santé publique.
- Promouvoir une culture organisationnelle positive, où chaque agent est ambassadeur de l'institution.
- Renforcer la crédibilité institutionnelle auprès des partenaires techniques et financiers.
- Informer les professionnels de santé et le public sur les produits autorisés, les risques et les mesures de sécurité.
- Favoriser une communication proactive et participative avec toutes les parties prenantes.

1. Catégories d'informations à publier

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, l'Agence définit les catégories d'informations pouvant être diffusées au public et aux parties prenantes. Ces informations sont publiées conformément aux règles de confidentialité, de sécurité et de validation interne. Il s'agit entre autres :

- **Des informations Institutionnelles et administratives** qui sont les politiques internes et les rapports institutionnels, les documents de gouvernance ainsi que les informations relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence, les formulaires, les procédures administratives, les conditions et modalités d'accès aux services, les horaires d'ouverture, les contacts et lien utiles.



- **Des informations réglementaires et normatives** qui sont les textes législatifs et réglementaires, les lignes directrices, les normes, les décisions, les communiqués réglementaires, les exigences applicables aux parties prenantes du secteur pharmaceutique ainsi que toute information relative à leur mise en œuvre et à leur interprétation.
- **Des informations de service public** qui sont les annonces officielles, les communiqués de sécurité, les campagnes de sensibilisation et d'information, les avis aux usagers, les actualités ainsi que toute information visant à promouvoir l'usage sûr, efficace et rationnel des produits de santé.
- **Des informations techniques et scientifiques** qui sont les informations relatives aux produits de santé, aux bonnes pratiques, aux recommandations techniques, aux données scientifiques d'intérêt public, aux activités de surveillance, de contrôle et d'évaluation, ainsi qu'aux innovations et évolutions techniques pertinentes pour les parties prenantes
- **Des informations événementielles** que sont les séminaires, les ateliers, les formations, les conférences et autres activités organisées ou soutenues par l'Agence.

Toute information diffusée doit faire l'objet d'une validation préalable par les services compétents conformément aux procédures internes afin de garantir sa fiabilité, sa conformité et la protection des données sensibles.

2. Canaux de diffusion

La diffusion des informations de l'Agence s'effectue à travers les canaux suivants :

- Site web institutionnel pour la publication des informations officielles, documents et actualités de l'Agence (<https://ABMed.bj>).
- Les réseaux sociaux officiels pour la diffusion des annonces, campagnes de sensibilisation et contenus de communication grand public.
 - o (LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/abmed-bj/>,
 - o Page Facebook : <https://www.facebook.com/share/1BFN7cUHXY/>,
 - o X (ex-Twitter) : https://x.com/agence_abmed.
- Messagerie électronique institutionnelle pour la transmission des communications internes et externes formelles.
- Communiqués de presse pour la diffusion auprès des médias pour les informations à portée publique.
- Affichage physique pour la publication d'informations dans les locaux de l'Agence pour les usagers et le personnel.



- Réunions, ateliers et webinaires pour la communication directe lors des sessions de travail, formations et rencontres institutionnelles.

3. Cibles de communication

Les cibles des différentes communications de l'ABMed sont :

- Les professionnels de santé;
- Les acteurs de la chaîne pharmaceutique ;
- Les medias;
- Les institutions publiques et partenaires techniques ;
- Le grand public;
- Le personnel interne de l'Agence.

4. Assurance de la conformité des informations publiées

Afin de garantir la fiabilité et la conformité des informations diffusées, l'ABMed s'assure que :

- Toute information destinée au public est rédigée par le service compétent, puis validée par la hiérarchie.
- Les contenus sont vérifiés par rapport aux exigences légales nationales, aux normes de l'OMS et aux standards ISO 9001.
- Chaque publication est accompagnée d'une fiche de validation interne et archivée conformément à la procédure d'archivage.
- Les informations scientifiques et réglementaires sont systématiquement relues par les experts techniques avant diffusion.
- Les messages sont cohérents et conformes aux orientations stratégiques de l'ABMed.
- Les audits internes et les retours des parties prenantes permettent d'améliorer en permanence la qualité et la pertinence des communications.

5. Modifications de la politique de communication

La présente politique de communication pourrait subir des modifications à tout moment. Toute modification sera communiquée par une mise à jour sur le site web de l'Agence ou par tout autre moyen approprié.





6. Contact

Pour toute question ou demande concernant cette politique de communication, contactez l'ABMed par mail : contact.abmed@gouv.bj, ou directement au 01 [51457987](tel:51457987).

Cotonou le 08 juillet 2026

V.1

Dr Yossounon CHABI

Directeur Général

